



Le Petit CHAMIGNOT

Bulletin municipal d'information
de CHAMIGNY

EDITO

Le Mot du Maire



Chamignottes, Chamignots,

La rentrée a eu lieu dans un climat serein au son des rires des enfants heureux de retrouver leurs camarades.

L'école de Chamigny accueille cette année 129 élèves répartis dans les six classes disponibles.

La moyenne section de maternelle et le cours moyen un sont des classes à simple niveau et les quatre autres à double niveau.

Nous avons accueilli quatre nouveaux enseignants qui ont bien vite su trouver le bon contact avec les élèves.

Depuis quatre ans les élèves bénéficient d'un enseignement culturel grâce à l'école de musique intercommunale. Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance a confirmé à nouveau la convention avec la Communauté de Communes pour l'année 2011-2012.

Au cours de la même séance les conseillers ont décidé de maintenir le transport scolaire vers l'école communale, service apprécié par de nombreux parents et enfants.

Cette rentrée a également été marquée par la journée du patrimoine, au cours de laquelle nous avons accueilli « les Randonneurs du Pays Fertois » pour leur donner l'occasion de découvrir notre patrimoine communal.

Cordialement

*Jeannine Beldent
Maire*





RAPPEL REGLES DE CIVILITES

Nous vous rappelons quelques règles de civilités :

- Sont interdits tous bruits sur la voie publique de jour comme de nuit.
- Le stationnement est interdit sur les trottoirs et peut amener une verbalisation de 35€ (article R417-10 du code de la route)
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers ne peuvent être effectués que :
 - de 7h à 20h les jours ouvrés
 - de 9h à 12h et de 15h à 19h30 le samedi
 - de 10h à 12h le dimanche et jours fériés.
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.
- Sont interdits tous brûlages à l'air libre d'ordures ménagères et de tout autre déchet polluant.
- Sont interdits tous feux de végétaux, chaumes, pailles, friches, broussailles...ceux-ci tout l'année.

AMENDE de 35€ à 450€

Sécurité routière



Les employés communaux ont bouché les trous de certaines routes. La météo étant propice et l'équipe au complet, ce travail a pu être réalisé dans les meilleures conditions.

Les employés sont également sollicités parfois en dehors de leur temps de travail pour dégager la route et les chemins encombrés par les chutes d'arbres (essentiellement la route des échicharmes).

La mairie a pourtant pris l'initiative d'écrire aux propriétaires de parcelles pour leur demander d'intervenir.

AGENDA

5 Novembre
Repas de
Familles Rurales

10 Décembre
Marché de Noël

27 novembre
Bourse aux Jouets

Janvier
Vœux du maire

ETAT CIVIL

Naissances

05 juillet	BOURGEOIS Hémy
27 juillet	MONTOYA Emma
28 juillet	DENESLE Alycia
31 août	EMIDOF Lenny
03 septembre	PAQUET Louise
14 septembre	PIERUCCI Antoine
17 septembre	ROKS Noa

Mariage

23 juillet	CARI Colombe et FERREOL Laurence
------------	-------------------------------------

Décès

23 août	BEVINETTO Françoise
---------	---------------------

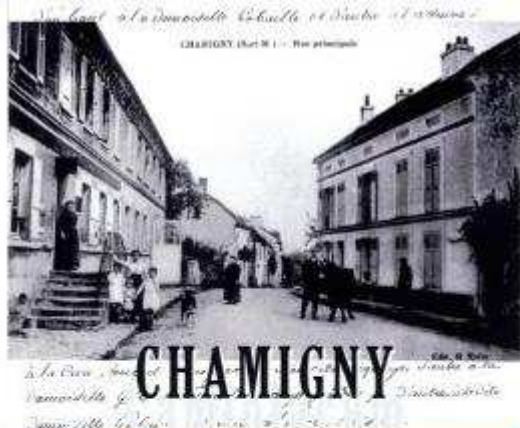
MAIRIE DE CHAMIGNY

HORAIRE D'OUVERTURE
DU LUNDI AU JEUDI
DE 9H30 À 11H30
ET LE VENDREDI
DE 13H30 À 20H

mairie-chamigny@wanadoo.fr

TEL: 01.60.22.05.46

... LA COMMUNE ...



« Chamigny à travers le temps »

Le livre de Jeannine Beldent sur l'histoire de Chamigny...

Présenté par l'association
« Chamigny à Travers le Temps »

le livre est disponible en mairie de Chamigny ou
à la librairie "Cyrano" à La Ferté sous Jouarre

Dimanche 18 septembre, lors de la journée du patrimoine, Mme Beldent a pu présenter et dédicacer son livre. Dans ce livre vous pourrez découvrir l'histoire de Chamigny au travers de

documents, d'hier et d'aujourd'hui.

Le fruit d'années de recherche, d'anecdotes et témoignages recueillis par Mme Beldent. « Je tiens à remercier les commerçants et entrepreneurs qui ont fait des dons pour rendre possible l'édition de ce livre ». Mme Beldent précise « l'argent ainsi récolté servira à la réfection du vitrail de la crypte qui en a un besoin impérieux. Suivront d'autres restaura-



photo du Pays Briard du 4/10

Les randonneurs du pays fertois sur la commune de Chamigny

Dimanche 18 septembre, les randonneurs du pays fertois ont pu parcourir et découvrir l'étendue du relief de notre commune.



Après avoir marché toute la matinée, nul doute que le retour vers la salle polyvalente fut apprécié surtout par les mollets. La, un en-cas les attendait avant de conclure, dans la bonne humeur, par le pique-nique tiré du sac.

Concert de musique à l'église de Chamigny



Lors de la fête du patrimoine c'est tenu un concert à l'église de Chamigny mettant en scène L'école de musique du pays fertois avec dans ses rangs un



Élève résident sur Chamigny. Le récital proposé fut apprécié par les spectateurs présent.

ZONE DES EFFANEAUX

INFO

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire appel à la décision du Tribunal Administratif relative à l'annulation du permis de construire de Prologis

Comme le compte-rendu du Conseil le relate 9 conseillers sur 14 ont pris cette décision.

Je souhaite revenir sur cette décision en vous donnant quelques informations sur ce sujet.

L'association pour la Sauvegarde de l'Environnement du Pays Fertois (ASEPF) avait émis des recours en justice contre les permis de construire des 3 communes concernées par la zone des Effaneaux (Chamigny, Dhuisy et Ste Aulde)

Le 2Avril 2009 dans un premier jugement cette même association a été déboutée et condamnée à verser 1000 euros à chacune des communes.

Or le 16 Juin **2011** le jugement du Tribunal Administratif tout en donnant tort à l'association dans un premier temps, décide d'annuler les permis de construire des trois communes.

Le juge s'est appuyé sur la sécurité incendie insuffisante, décision surprenante, alors que le Préfet de Seine et Marne avait donné par arrêté une autorisation d'exploitation jusqu'en janvier 2012 et que le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) un avis favorable assorti néanmoins de recommandations.

La commune de Chamigny a décidé de ne pas faire appel à ce jugement pour les raisons suivantes :

- Un appel près du tribunal administratif est jugé au plutôt dix-huit mois voir deux ans plus tard
- Le permis d'exploiter tombe en Janvier 2012
- La promesse de vente qui lie Prologis au Syndicat Mixte (composé des deux Intercommunalités) est arrivée à terme le 15 Septembre.

Pour les raisons citées ci-dessus le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire appel sur le même dossier (ne pas engagé 1 700 euros de deniers publics), par contre il est favorable au dépôt d'un nouveau permis de construire qui répond aux doléances du tribunal administratif.

Nous resterons attentifs aux décisions qui vont être prises par Prologis et les collectivités concernées.

Nous déplorons de voir annuler ainsi les perspectives d'emploi sur notre territoire et souhaitons comme le dit le Président du Syndicat Mixte Mr. Rigault, qu'une nouvelle promesse de vente interviendra entre le Syndicat Mixte et Prologis.

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Convocation du Conseil Municipal adressée le 19 août 2011 pour la réunion du 29 août 2011

Ordre du jour : décision dossier Prologis

SEANCE DU 29 AOUT 2011

L'an deux mille onze, le vingt neuf août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chamigny, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Jeannine BELDENT, Maire.

Présents : Adjoints : Mmes Moutoussamy, De Carvalho-Figaro, Mr Lesueur,
Mr Boulet, Mmes Bigaré, Jolivet, Sanchez,
Mrs Alibert, Brissiaud, Robbé, Mme Alberola,
formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mr Pierre Adjoint excusé, donne pouvoir à Mme Beldent,
Mme Faradon excusée, donne pouvoir à Mr Brissiaud.

Secrétaire de la séance : Mme De Carvalho-Figaro.

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2011 à l'approbation du Conseil Municipal.
Mr Brissiaud remarque que ses interventions n'apparaissent pas au niveau de la sécurité du CD 80.
Mr Alibert regrette que le Conseil Municipal ait eu lieu le 1^{er} juillet alors qu'il était absent.
Approbation : 4 contre (avec pouvoir), Mr Alibert étant absent le 1^{er} juillet ne prend pas part au vote, 9 pour (avec pouvoir).

Décision dossier Prologis

Madame le Maire rappelle qu'une réunion de travail a eu lieu avec les trois Conseils Municipaux (Chamigny, Sainte Aulde et Dhuisy) et relate l'historique de la zone des Effaneaux.

L'avocat propose ses services à raison de 1700€ par commune pour faire appel.

Madame le Maire souhaite informer que le recours effectué par l'association pour la sauvegarde et l'environnement du Pays Fertois, pour annulation de la délibération du POS, a été rejeté et l'association condamnée en mars 2009 à verser à la Commune 1000€.

A ce jour, cette somme n'a pas été honorée et le Trésorier Principal procède aux démarches nécessaires.

Un vif échange a lieu entre Madame le Maire et Mr Alibert.

Il est procédé au vote à bulletin secret selon la question suivante : le Conseil Municipal décide t-il de faire appel ? Mme Moutoussamy procède au dépouillement = 14 bulletins : 5 voix pour et 9 voix contre.

Le Conseil Municipal décide, par 5 voix pour et 9 voix contre, de ne pas faire appel à la décision du Tribunal Administratif en date du 16 juin 2011 concernant l'annulation du permis de construire de Prologis.

Le conseil municipal ne fera donc pas appel à la décision du Tribunal Administratif relative à l'annulation du permis de construire de Prologis.

Plus rien ne restant à débattre, la séance est close à vingt heures quarante cinq minutes aux jour, mois et ans susdits.

Les membres,

le secrétaire,

le Maire

LES ASSOCIATIONS

L'association **Familles Rurales** organise une soirée le **Samedi 5 Novembre à 19h30** à la salle polyvalente de CHAMIGNY.

Repas : apéritif, cassoulet, fromage, salade, dessert, café.

Prix

- 0-6 ans : gratuit
- 7-12 ans : 10 €uros
- + de 12 ans : 22 €uros

Nous vous rappelons que le centre de loisirs est ouvert, tous les Mercredis de 7h00 à 19h30, pendant les vacances scolaires de 7h30 à 19h00.

L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours d'école de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h30.

Nous proposons à vos enfants des activités variées et adaptées à leur âge.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à téléphoner au 01.60.22.87.26 ou à passer nous voir.

Familles Rurales de Chamigny a permis à 38 enfants de partir en centre de vacances au bord du lac de la forêt d'Orient pendant 14 jours et y pratiquer de nombreuses activités. D'autre sont partis en vélo jusqu'à Verdelot pour y camper (5 jours) et découvrir les joies du canoë, du kayak, de la préparation des repas, de la vaisselle...

Un autre groupe est allé près de Laon (5 jours) pratiquer les arts du cirque également en camping et en gestion libre pour les repas.

Le centre de loisirs est resté ouvert 8 semaines cet été et a accueilli de nombreux enfants.

Nous tenons à remercier sincèrement l'équipe municipale pour leur soutien financier.

Merci aux employés communaux pour leur participation.

Merci à l'équipe d'animation.

**Familles
rurales**
Vivre mieux !



L'association la Chamignotte vous prépare ses différentes manifestations à venir.

- Le 17 Novembre une BOURSE AUX JOUETS se tiendra à la salle polyvalente de Chamigny.
- Le 10 décembre aura lieu le MARCHE DE NOEL.
- Le 17 mars est programmé le LOTO de la Chamignotte.



N'hésitez pas à venir faire un tour que ce soit à la Bourse aux Jouets ou bien sur le Marche de Noel.

Peut être trouverez vous la bonne affaire (Bourse aux Jouets) ou l'objet insolite voir original (Marché de Noel).

Sur le Marché de Noel, vous pourrez déguster une gaufre ou autres produits alimentaires et aurez la possibilité d'achats de produits en prévisions des fêtes mis à disposition par les différents exposants présents .

La Chamignotte vous souhaite une bonne préparation des fêtes de fin d'année.

Ouverture des lieux d'accueil de Melun, Meaux, Chelles et Montereau



L'accueil situé à **Melun** 21-23, avenue du Général Leclerc est ouvert selon les modalités suivantes :
le lundi, mardi, mercredi et vendredi (fermé le jeudi)
de 8 h 30 à 16 h 30

Les accueils situés à **Meaux** 1, avenue de la République et à **Chelles** 4, rue Saint-Hubert sont ouverts selon les modalités suivantes :

le lundi, mardi, mercredi et vendredi (fermé le jeudi)
et le 3ème vendredi de chaque mois pour Meaux
et le 4ème vendredi après-midi de chaque mois pour Chelles)
de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

L'accueil situé à **Montereau** 3, rue André Thomas à la Maison des services publics, ré ouvrira **lundi 3 octobre 2011** selon les modalités suivantes :

le lundi, mardi, mercredi et vendredi (fermé le jeudi)
de 9 h à 11 h 30

Les accueils de Lognes, Coulommiers, Provins et Nemours ré ouvriront début 2012 selon des modalités à définir.

Les services du www.caf.fr sont accessibles **24h/24 et 7 jours sur 7** :

Accédez à votre compte en ligne * pour suivre le traitement de vos courriers, consulter le montant de vos dix derniers paiements, imprimer une attestation de paiement et de quotient familial, télécharger des formulaires, évaluer le montant de votre aide au logement, remplir en ligne une demande d'allocation logement étudiant.

Nos télé conseillers sont en ligne du lundi au vendredi au **0 810 25 77 10****
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

* Ces services sont accessibles avec votre numéro d'allocataire, code confidentiel en précisant votre jour et mois de naissance ** prix d'un appel local depuis un poste fixe

Attention aux tentatives d'escroquerie

Une personne se faisant passer pour "la Caisse des dépôts de l'Etat" contacte des particuliers pour leur demander leurs coordonnées bancaires au titre du versement du Rsa.

Ne répondez surtout pas à cette demande !

Pour rappel : En aucun cas la Caf ne vous demandera par e-mail ou par téléphone de lui communiquer vos coordonnées bancaires .

La vaccination contre la grippe saisonnière

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars. Parce qu'il évolue chaque année, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner. Le vaccin contre la grippe saisonnière sera **disponible en pharmacie à partir du 29 septembre 2011**.

La grippe saisonnière, une maladie à prendre au sérieux

Chaque année, la grippe saisonnière revient et touche des milliers de personnes. En vous faisant vacciner, vous évitez :

- une forte fièvre (pouvant monter jusqu'à 40°),
- une toux sèche,
- une fatigue intense et des courbatures.

Vous faire vacciner, c'est vous protéger

Pour être prévoyant, la vaccination reste le moyen le plus efficace pour vous protéger et protéger votre entourage. Le virus de la grippe saisonnière change chaque année, un nouveau vaccin est donc disponible tous les ans.

Quand vous faire vacciner ?

Il est recommandé de se faire vacciner chaque année dès septembre, avant la circulation active des virus grippaux. Il faut compter environ 15 jours entre le moment de la vaccination et le moment où l'on est protégé contre la grippe saisonnière. C'est le temps nécessaire pour que le système immunitaire réagisse au vaccin.

Bon à savoir : le vaccin contre la grippe saisonnière sera disponible en pharmacie à partir du 29 septembre 2011.

Le vaccin est gratuit pour les personnes à risque

Chaque année, l'Assurance Maladie propose aux personnes à risque de se faire vacciner : personnes de 65 ans et plus ou atteintes de certaines maladies chroniques. Pour elles, le vaccin est gratuit.

En pratique : si vous êtes concerné, votre caisse d'Assurance Maladie vous envoie une invitation et un bon de prise en charge dans le courant du mois de septembre. Ce bon vous permettra de bénéficier gratuitement du vaccin antigrippal.

Deux situations peuvent se présenter :

- Vous vous êtes déjà fait vacciner : si vous avez déjà bénéficié d'une prise en charge de l'Assurance Maladie pour la vaccination antigrippale au cours des années précédentes, vos démarches sont simplifiées.
- Vous vous faites vacciner pour la première fois : vous devez d'abord consulter votre médecin traitant en lui apportant votre bon de prise en charge. Il vous prescrira le vaccin antigrippal, s'il l'estime nécessaire.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter en 2012, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2011. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 3 modalités :

soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées ([formulaire d'inscription](#), pièce d'identité et justificatif de domicile),

soit par courrier en envoyant à la mairie le [formulaire d'inscription](#), une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile,

soit par internet en utilisant le télé service proposé par [mon.service-public.fr](#) (plus de 1 000 communes volontaires sont raccordées au dispositif, cette phase de raccordement ayant pris une nouvelle ampleur depuis le 1er décembre 2010 avec le raccordement de la ville de Paris).

L'élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Numéros utiles

- Numéro d'urgence : 112
- Police / Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
- Opposition chéquier : 0 892 683 208
- Infos escroqueries : 0 811 020 217
- Téléphone portable perdu ou volé
-> SFR : 1023
-> Orange : 0 800 100 740
-> Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00



- Service-public.fr est un guichet administratif virtuel ouvert 24heures/24.
 - Service-public.fr est une porte d'entrée dans l'administration ; il vous oriente efficacement vers le bon service ; avec sa rubrique Vos droits et démarches, il fournit une première réponse à toutes vos questions.
 - Service-public.fr, c'est aussi la possibilité de poser vos questions via le service de messagerie.
 - Service-public.fr fournit les coordonnées des services proches de chez vous (mairies, préfectures, pôle emploi, etc.)
 - Service-public.fr est accessible aux malvoyants dans le respect du Référentiel d'accessibilité des administrations (RGAA).
- Service-public.fr organise les informations administratives à partir de vos préoccupations quotidiennes, de votre situation ou des problématiques de votre entreprise.
 - Service-public.fr s'efforce d'utiliser un langage simple ; les dossiers ou les fiches sont directement utilisables grâce à des explications claires et concrètes.
 - Service-public.fr propose un plan pour se repérer dans le site, un chemin de navigation sur toutes les pages, un moteur de recherche.
 - Service-public.fr s'engage à mettre à jour régulièrement les dossiers thématiques et les fiches pratiques Vos droits et démarches, à afficher systématiquement sur chaque fiche, la date de dernière mise à jour, le nom des services qui les ont rédigés ou validés.
 - Service-public.fr s'engage à vous informer des nouveaux services en ligne, les nouveaux numéros de téléphone qui simplifient vos démarches quotidiennes.
 - Service-public.fr s'engage à mettre en avant les nouvelles réglementations, les informations nécessaires en cas d'urgence ou de crise, les échéances importantes vous concernant (déclaration des revenus, résultats du bac, etc.).

Le saviez vous ? Les informations de service-public.fr sont également accessibles par téléphone en composant le 39 39 ou sur le site de votre mairie.

Les informations diffusées sur service-public.fr s'appuient sur les textes officiels, elles sont produites en collaboration avec les administrations.

Votre question concerne une administration partenaire ? Avec votre autorisation, nous la lui transférons.

Vos messages électroniques sont utilisés pour améliorer service-public.fr et l'administration en ligne.

... INFOS

Vous avez travaillé en France et en Allemagne ? Venez faire le point sur votre retraite.

L'Assurance retraite d'Ile-de-France organise du 6 au 8 décembre 2011, en partenariat avec la Deutsche Rentenversicherung, des journées d'information retraite franco-allemandes.

Des conseillers de la caisse de retraite allemande mais aussi des représentants de l' Assurance retraite, de l' Agirc-Arrco et du Régime social des indépendants répondent à toutes vos questions.

Modalités d'inscription :

Pour participer ^(*), vous devez vous inscrire **avant le 11 novembre 2011** :

Par Internet, en complétant un bulletin en ligne sur www.lassuranceretraite.fr
Espace Salariés, rubrique Actualités.

Ou en renvoyant un bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l' Assurance retraite et chez ses partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassade, consulat...), à l'adresse suivante :

Cnav Communication externe Ile-de-France 14121 - 75951 Paris cedex 19

^(*) dans la limite des places disponibles



Communiquer son changement d'adresse à la Cnav avant le 1^{er} décembre

Les retraités franciliens du régime général qui ont déménagé en cours d'année doivent signaler à la Cnav leur nouvelle adresse avant le 1^{er} décembre. Ils seront ainsi informés sur le montant de la retraite devant figurer sur leur future déclaration de revenus pré-remplie.

En début d'année, la Cnav indique par courrier à ses 2 millions de retraités, la somme devant figurer sur leur déclaration de revenus pré-remplie.

Or, chaque année, 50 000 courriers reviennent avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée ».

Les personnes qui ont oublié de communiquer leur nouvelle adresse et qui souhaitent vérifier leur déclaration de revenus sont alors contraintes de téléphoner à la Cnav au dernier moment.

Pour éviter cette situation d'urgence, les retraités doivent signaler leur changement de domicile le plus rapidement possible.

Par Internet : www.lassuranceretraite.fr (Espace retraités - Les services en ligne)

Par courrier postal en précisant le numéro de retraite :

Cnav
75951 Paris Cedex 19

En contactant la Cnav par téléphone au 3960.

Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h, prix d'un appel local depuis un poste fixe.
Pour appeler de l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60.

